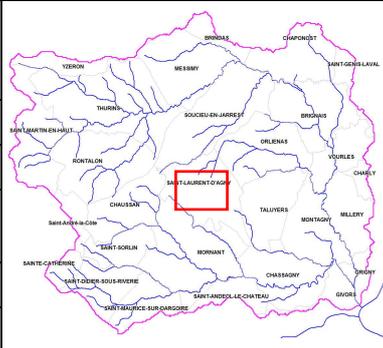


THEME	Réduction des dysfonctionnements sur les réseaux d'assainissement	Saint-Laurent-d'Agy	Action n°24
-------	-------------------------------------------------------------------	---------------------	-------------

Action	Réduction de l'impact qualitatif de l'assainissement à St Laurent d'Agy	
Sous actions	1 – Réalisation des travaux de priorité 1 du Schéma Directeur Assainissement 2 – Création du bassin de rétention du Gorgy	
Objectif	Réduire les fréquences de déversement et de débordement des réseaux d'assainissement (impact qualitatif et quantitatif)	
Secteur	Saint-Laurent-d'Agy	
Maître d'Ouvrage	SYSEG, commune de Saint-Laurent-d'Agy	

Localisation



Contexte et désordres

- ✓ **désordres** : (1) forte dégradation de la qualité physico-chimique du Broulon ; (2) saturation et débordement des réseaux d'assainissement communaux
- ✓ **fréquence** : (1) plusieurs fois par mois ; (2) plusieurs fois par an
- ✓ **causes** : (1) mauvais raccordements sur les systèmes d'assainissement communaux ; (1) et (2) surcharges des réseaux d'eaux usées par les eaux pluviales

Description des actions

La commune de Saint-Laurent d'Agny, consciente des défaillances de son système de collecte des eaux usées et pluviales, et confrontée à des problèmes d'inondations liés à des débordements de réseaux, a achevé en 2012 la mise à jour de son schéma directeur d'assainissement et l'élaboration de son zonage pluvial (Burgeap). Dans la phase diagnostic, l'étude a mis en évidence : une surcharge des réseaux d'eaux usées par les eaux pluviales, causant des rejets très fréquents par les déversoirs d'orage, de mauvais raccordements des usagers, des débordements de réseaux en deçà de la pluie annuelle. Le programme d'actions qui en découle a été priorisé par la commune selon les critères suivants :

- Priorité 1 aux aménagements favorisant la diminution du rejet des charges polluantes au milieu naturel,
- Priorité 2 aux aménagements permettant de limiter les problématiques de débordements de réseau,
- Priorité 3 pour la réduction des eaux claires parasites permanentes.

Dans le cadre du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du Garon et dans le cadre du 2nd contrat de rivière, il est préconisé, la réalisation des premiers travaux de ce programme.

1 – Réalisation des travaux de priorité 1 du Schéma Directeur d'Assainissement communal :

Le schéma d'assainissement réalisé par la commune a montré que la réalisation de l'ensemble des actions relevant de la priorité 1 permettra de réduire les volumes déversés au milieu naturel de 57% pour les pluies annuelles et de 37 % pour les pluies décennales, et de réduire les charges polluantes déversées de 18% pour les pluies annuelles et de 6 % pour les pluies décennales.

- Déconnexion du réseau d'eaux pluviales de la rue du Clair du déversoir d'orage situé sur le réseau unitaire en provenance du quartier de Colomby,
- Mise en séparatif des rues des Ecoles, du Château et Traversière et rues annexes de la route de Mornant,
- Mise en séparatif de la partie haute de la route de Saint-Vincent et création du bassin de rétention de Moncey-Bottand,
- Raccordement du réseau d'eaux pluviales du chemin du Clos-Bourbon sur celui de la RD30 et aménagement de DO,
- Suppression d'un déversoir d'orage

Les travaux envisagés en priorité 2 et 3 permettront, par la suite, de réduire encore l'impact de l'assainissement sur le Broulon. Il seront engagés à plus long terme.

2 – Création d'un bassin de rétention au Gorgy (lancement maîtrise d'œuvre prévu pour fin 2013)

L'aménagement d'un bassin au lieu-dit le Gorgy, fait partie des préconisations du Schéma Directeur communal (phasage à moyen terme). Cet aménagement permettra de réguler les apports de ruissellement produit sur les versants naturels à l'amont des réseaux. En effet, pour des pluies longues, conduisant à saturer les sols, ces apports peuvent être très importants et contribuer de manière significative à la saturation des réseaux d'évacuation.

(cf action A-1-18 du 2nd contrat de rivière du Garon).

Estimation financière

Sous action		Coût (€HT)
1 - Réalisation des travaux de priorité 1 du SDA	Chiffrage SDA 2012	750 000
2 - Création du bassin de rétention du Gorgy	Chiffrage CRG 2013	300 000
Coût Total		1 050 000

Indicateurs de suivi

- ✓ Réalisation des travaux
- ✓ Mesures qualité (Broulon)

PRIORITE 1